

International Workshop “Power-Knowledge” or “State Apparatus”?

Pouvoir-savoir et/ou appareils d’État : l’après-Mai 68 de Foucault et d’Althusser

Yoshihiko ICHIDA

RÉSUMÉ : Les deux cours de Michel Foucault au début des années 1970 au Collège de France — *Théories et institutions pénales* (1971–1972) et *La société punitive* (1972–1973) — montrent que la problématique foucauldienne, « pouvoir-savoir », s’est formée en prenant de la distance avec celle de Louis Althusser, « appareils d’État ». Mais, si nous lisons les deux philosophes à diverses époques, y compris des textes d’Althusser inédits de son vivant, nous pouvons constater plutôt un écheveau théorique entre eux : le rapport que le sujet idéologique lie à l’inconscient chez Althusser renvoie au rapport entre raison et folie que Foucault a identifié dans son *Histoire de la folie* ; le roi Œdipe de Foucault a la même excessivité par rapport aux institutions juridico-politiques que le prince machiavélien d’Althusser — l’excessivité consistant à unir le « pouvoir » et le « savoir » pour Foucault, le « lion » et le « renard » pour Althusser. Et la « théorie de connaissance » que Foucault définit à la manière de Nietzsche dans son premier cours au Collège de France (1970–1971), est structurée comme cette « théorie » qu’Althusser développe dans son 5^{ème} « Cours de philosophie pour scientifiques » (1967). Mais Althusser critiquera d’une façon explicite dans son texte inachevé, *Marx dans ses limites* (1978), la conception nietzschéenne du « pouvoir » chez Foucault. Les deux philosophes s’opposent-ils en fin de compte sur l’État ou le Pouvoir ? La réponse ne sera pas univoque dans la mesure où nous savons maintenant, à travers les deux cours de Foucault sur la psychiatrie, *Le pouvoir psychiatrique* (1973–1974) et *Les Anormaux* (1974–1975), que le « dispositif » foucauldien réalise la même structure de « double enveloppement » et la même *théâtralité* particulière que l’« appareil idéologique » althussérien.

MOTS-CLÉS : Foucault ; Althusser ; pouvoir-savoir ; appareils d’État ; dispositif

Yoshihiko ICHIDA est professeur à la Faculté des Études interculturelles de l’Université de Kobé et coordinateur du groupe de recherches sur *Philosophie contemporaine européenne et Politique*, à l’Institut de recherches en Sciences humaines de l’Université de Kyoto (2011–2015). E-mail : ucml@kobe-u.ac.jp

Pour entrer d'un coup dans le thème, reprenons la formule de Deleuze : le monde de Foucault est fait des « dispositifs » concrets dont chacun est un « écheveau » de trois lignes majeures : « pouvoir », « savoir » et « sujet/subjectivité », et l'ensemble variable de ces « dispositifs » renouvelle, chaque fois que survient la variation, un tout historique et ouvre une autre époque chez Foucault¹. Or, ses cours au Collège de France au début des années 1970² nous montrent que la problématique du « dispositif » s'est formée dans la distance qu'elle a prise avec celle des « appareils d'État » d'Althusser. Si la philosophie du « dispositif » est anti-althussérienne et si, comme l'observe Deleuze, c'est le concept de « dispositif » qui détermine le « diagramme » de Foucault³, cette distance peut concerner non seulement la formation d'une idée mais aussi le tout du philosophe Michel Foucault. Alors, comment pouvons-nous aujourd'hui la mesurer et la faire nôtre dans le présent qui a commencé aux jours de la bifurcation des deux philosophes, et qui est, semble-t-il, en train de finir⁴ ?

1) La distance prise par Foucault vis-à-vis d'Althusser

Le « pouvoir-savoir » : on connaît très bien ce que Foucault a voulu dire avec ce trait d'union : « Il faut montrer comment le savoir et le pouvoir effectivement sont liés l'un à l'autre »⁵. Ainsi liés par un trait d'union, le pouvoir et le savoir vont s'unir encore dans *Le pouvoir psychiatrique* (1973–1974) au moyen de l'expression « dispositif de pouvoir » qui deviendra le concept foucauldien dans *Surveiller et Punir* (1975). Par rapport à Althusser, les deux cours successifs, *Théories et institutions pénales* (1971–1972) et *La société punitive* (1972–1973), nous apprennent que Foucault a introduit le « pouvoir » et le « savoir » pour les substituer respectivement à la « violence/répression » et à l'« idéologie », deux termes d'Althusser dans sa théorie des « appareils d'État » : c'est pour souligner la différence avec ces deux forces exercées de façons différentes que le trait d'union a été mis entre « pouvoir » et « savoir ». Foucault affirme en effet que le « pouvoir-savoir » ne produit ni un appareil idéologique qui par son seul geste d'interpellation transforme l'individu en sujet, ni un appareil répressif qui travaille de façon muette et violente pour enlever de la société les mauvais sujets⁶. Le « pouvoir-savoir » fait cristalliser surtout, dans le cas du monde moderne (nous

¹ Gilles Deleuze, « Qu'est-ce qu'un dispositif » (1988), in *Deux régimes de fous*, Minuit, 2003, p. 316.

² Michel Foucault, *Théories et institutions pénales : Cours au Collège de France 1971–1972*, Seuil / Gallimard, 2015, et *La société punitive : Cours au Collège de France 1972–1973*, Seuil / Gallimard, 2013.

³ Gilles Deleuze, *Foucault*, Minuit, 1986, p. 128.

⁴ Soit par le nième « retrait du politique », soit par la pire politique. Cf. Philippe Lacoue-Labarthe et Jean-Luc Nancy éd., *Le retrait du politique*, Galilée, 1983.

⁵ Michel Foucault, *La Société punitive*, p. 237 (Leçon du 28 mars 1973).

⁶ *Ibid.*, pp. 236–238.

reviendrons sur ce « cas »), le « dispositif prison »⁷ qui est *à la fois* un lieu de formation du « savoir » nommé « sciences humaines » et un modèle de la pratique disciplinaire pour transformer l'homme en « travailleur ». La prison n'a été *déduite*, poursuit Foucault, ni des théories pénales du XVIII^e siècle, de ce « savoir » existant, ni des pratiques pénales que le « pouvoir » exerçait à l'époque (expulsion et mort). Elle est apparue soudainement pour devenir le « corps » du « pouvoir-savoir », sans quoi le pouvoir et le savoir n'auraient jamais été unis. À ce point-là aussi, le contraste entre « appareils » althussériens et « dispositif » foucauldien semble frappant, car ces « appareils » assument, aussi longtemps que l'État subsiste, un même rôle d'assurance de la reproduction, et leurs existence et fonction sont toujours déjà inscrites dans les pratiques de « lutte des classes » dont la théorie du « tout social » détermine l'essence par avance.

2) Rémanences du foucauldisme des années 60 dans l'Althusser des « appareils idéologiques »

Mais si l'on se réfère aux divers textes posthumes ou inédits d'Althusser, il est possible de supposer que ce philosophe ait contesté son ex-élève : « Ai-je dit "l'idéologie n'interpelle l'individu *qu'*en sujet" ? » Certes, aussitôt qu'y répond l'individu, son « moi » est né, et, ce moment étant renvoyé au passé, le « moi » se définit comme ce que « je » *était* déjà avant qu'il n'ait été interpellé. Mais, selon un texte d'Althusser⁸ plus ancien que son célèbre article de 1969, « Idéologie et appareils idéologiques d'État »⁹, la réponse de l'individu comme sujet ouvre en même temps « à côté du *Ich* » une *Spaltung*, c'est-à-dire l'« inconscient » qui l'accompagne en le troublant et qui est lui aussi « éternel »¹⁰. Nous pouvons constater¹¹ que cet « abîme », élargi chez Althusser vers l'histoire en général à la suite de sa lecture intensive de *l'Histoire de la folie*, coïncidait pour lui avec la place à laquelle Foucault avait mis la « folie » et que le « dispositif » viserait tôt ou tard en dernier ressort. Althusser dira même : « ça pense

⁷ C'est Deleuze qui utilise ce terme (« Qu'est-ce qu'un dispositif », p. 317) introuvable dans les œuvres de Foucault, pour mettre au point le caractère double de « pouvoir » et de « savoir » de la construction des prisons aux XVIII^e et XIX^e siècles. Foucault maintient le terme d'« appareil » pour désigner l'hôpital comme « appareil panoptique » (*Le pouvoir psychiatrique*, p. 183) et choisit dans *Surveiller et punir* le terme de « dispositif panoptique » pour généraliser le caractère double de la prison benthamienne. Nous reviendrons à la fin à la différence non négligeable entre « appareil » et « dispositif » chez Foucault lui-même.

⁸ Louis Althusser, « Trois notes sur la théorie des discours » (1966), in *Écrits sur la psychanalyse*, STOCK / IMEC, 1993.

⁹ Louis Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'État », in *Positions*, Éditions Sociales, 1976.

¹⁰ Louis Althusser, « Trois notes sur la théorie des discours », *op.cit.*, p. 165.

¹¹ Yoshihiko Ichida, « Histoire et politique : conjonction et partage originaire chez Althusser (1962–1967) », in *Cahiers du GRM*, n° 7, 2015 (<https://grm.revues.org/607>).

en dernière instance de l'histoire »¹², en paraphrasant : « la dernière instance de l'histoire est la lutte de classe ». D'après l'appendice de « Idéologie et appareils idéologiques d'État »¹³, Althusser considérerait que sa théorie des « appareils » ne serait qu'un fonctionnalisme sociologique, si elle était lue sans tenir compte du *primat* de « la lutte des classes », donc du « ça » de l'histoire.

3) L'union originaire du savoir et du pouvoir selon Foucault et Althusser : Œdipe et Machiavel

Sur le « pouvoir-savoir », il y a un autre contraste. Ce couplage arrive sous la plume de Foucault pour la première fois, chose curieuse en soi, en tant qu'un autre nom du roi Œdipe forcé de *quitter* la scène politico-historique de son pays (« Le savoir d'Œdipe », 1971¹⁴). Foucault appelle là le « roi savant » lui-même « *ce* pouvoir-savoir » (nous soulignons)¹⁵. La pièce de Sophocle n'est pour lui qu'une dramatisation du procès historique réel ou de la procédure juridique à travers laquelle la Grèce classique a banni le tyran comme « union du pouvoir et du savoir »¹⁶. Dans la *Polis*, le « pouvoir » et le « savoir » n'étaient pas liés l'un à l'autre mais, en revanche, *séparés* l'un de l'autre. Au début des années 1970, ils sont revenus — leur union ayant été dissoute non par Althusser mais par l'histoire elle-même — aux yeux de Foucault lorsqu'il s'est affronté à l'analyse du gouvernement moderne. Le « dispositif », donnant un « corps » plus plein qu'un trait d'union à l'inséparabilité de « pouvoir » et de « savoir », se substitue non seulement à la combinaison de « violence/répression » et d'« idéologie », mais aussi et avant tout à leur « union » originaire et réelle. Il est comme le tenant-lieu de cela ou comme ce qui *réunit* les deux choses séparées. Foucault aurait-il dit que la dissolution de l'« union » a été produite elle aussi par le « pouvoir-savoir », et que ce dernier existait *quelque part* pendant le Moyen Âge pour maintenir la dissolution ? Ces questions mises à part, il est sûr qu'Althusser désirait ressusciter l'« union » que Foucault a trouvée dissoute, la faire revenir en tant que telle sans compter sur quelque tenant-lieu que ce soit : il s'agit de son Machiavel¹⁷ où le « prince » semble une réincarnation d'Œdipe, parce qu'il est doté du « pouvoir » et du « savoir » en même temps, de ces deux moitiés divisées d'une « vérité »

¹² Louis Althusser, « Cours sur le mode d'exposition de Marx » (1978), inédit, archives de l'IMEC.

¹³ Appendice daté de l'avril 1970 et intitulé « P.-S. », in *Positions*, pp. 122–125.

¹⁴ Conférence prononcée à la State University of New York (mars 1971) et à Buffalo (mars 1972), et reprise dans Michel Foucault, *Leçons sur la volonté de savoir : Cours au Collège de France, 1970–1971*, Seuil / Gallimard, 2011.

¹⁵ *Ibid.*, p. 239, et à voir aussi, pp. 250–251.

¹⁶ Ce terme, « union du pouvoir et du savoir », apparaît dans une autre analyse de la même pièce de Sophocle : « La vérité et les formes juridiques » (1973), in *Dits et écrits (DE)*, tome II, Gallimard, 1994, p. 569.

non réalisée encore (l'État national), c'est-à-dire qu'il est en soi leur unité qui pour les Grecs de l'époque classique devrait être *restituée* à travers la procédure juridique d'exclusion du tyran. La personnalité du prince n'a pas besoin, pour se présenter comme telle, du « jeu de moitiés » les reliant en cercle dans la pièce de Sophocle¹⁸. Elle est à la fois « théorie » et « pratique », « lion » et « renard »¹⁹, « *virtù* » et « fortune ». Machiavel et son « prince » acceptent la « solitude absolue » par rapport aux « théories classiques » et à la principauté, de même qu'Œdipe selon Foucault est marqué d'un double « excès » de « pouvoir » et de « savoir » dans la *Polis*. Ils ont « singularité, extériorité et transcendance »²⁰ par rapport à leur territoire et à leurs sujets. Si l'écroulement de la tyrannie est une nécessité historique chez Foucault, le Machiavel d'Althusser ne l'admet jamais ; il renverse la nécessité elle-même : il n'est plus un vaincu de l'histoire comme Œdipe, mais c'est lui qui a pu frayer la voie vers l'État moderne et aussi vers la véritable philosophie matérialiste. Chez Foucault, c'est par contre la littérature *anti-machiavélique* qui a mis en place la « gouvernementalité » moderne²¹.

Il existe chez Foucault une généalogie des bannis à côté de celle des « dispositifs » : derrière Œdipe il y a le « sophiste », « professionnel du pouvoir et du savoir », et derrière eux il y a le « fameux roi assyrien »²²; ils attendent Machiavel comme leur successeur ; les « fous » aussi peuvent trouver leur place dans la même lignée, car certains écrivains, Roussel, Brisset, Wolfson..., attestant la définition de la folie par Foucault, c'est-à-dire l'« absence d'œuvre », par leurs « œuvres » singulières, sont qualifiés par lui de « vrais sophistes aujourd'hui »²³. Alors, dans la mesure où il dit : « je suis radicalement du côté des sophistes »²⁴, pourquoi pas Foucault lui-même aussi ? On pourrait même se poser la question : n'est-ce pas parce qu'il se situait au fond dans cette généalogie que le « dernier » Foucault ne s'est pas fort attaché à faire de son nouveau projet généalogique, *Histoire de la sexualité*, une « œuvre » ?

4) L'écheveau de Foucault-Althusser : la « folie » et la « vérité »

Dans cette généalogie souterraine, nos deux philosophes forment plutôt un écheveau

¹⁷ Louis Althusser, « Machiavel (1962) », in *Politique et Histoire de Machiavel à Marx, Cours à l'École normale supérieure 1955–1972*, Seuil, 2006, et « Machiavel et nous », in *Écrits philosophiques et politiques*, tome II, Stock / IMEC, 1995.

¹⁸ Voir l'analyse sur le *σύμβολον* (symbole) et le « jeu des moitiés » dans « Le savoir d'Œdipe », *op.cit.*, pp. 229–231 et dans « La vérité et les formes juridiques », *op.cit.*, pp. 558–562.

¹⁹ Louis Althusser, « Machiavel et nous », *op.cit.*, p. 151.

²⁰ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France 1977–1978*, Seuil / Gallimard, 2004, p. 95.

²¹ *Ibid.*

²² Michel Foucault, « La vérité et les formes juridiques », *op.cit.*, p. 568.

²³ Michel Foucault, *Leçons sur la volonté de savoir*, p. 61.

²⁴ Michel Foucault, « La vérité et les formes juridiques », *op.cit.*, p. 632 (Table ronde).

qu'un contraste. L'Althusser de *Lire le Capital* pense qu'il a repris le témoin, au sens sportif du terme, transmis par le Foucault de l'*Histoire de la folie*, et donne à ce témoin marqué d'« absence d'œuvre » le surnom de « philosophie de Marx » : chez Althusser, cette « philosophie » deviendra de plus en plus inséparable de sa « folie » personnelle et théorique pour lui faire dire finalement, dans les années 80, qu'elle n'existe pas (mais la philosophie *pour le marxisme* existe)²⁵, comme pour donner à cette philosophie le mode d'existence singulier de la folie chez Foucault : « On peut dire sans doute que la folie "n'existe pas" mais ça ne veut pas dire qu'elle ne soit rien »²⁶. La *Réponse à John Lewis* (1973) est, comme Rancière l'a vu²⁷, un autre récit de l'homme de La Mancha : un aveugle solitaire, fou et errant dans le désert de la « théorie » (descendant d'Œdipe ?), prêche que « les communistes ne sont jamais seuls »²⁸. Le « Machiavel et nous » est, comme on le sait, une œuvre qui est restée « absente », au sens littéral, dans les œuvres d'Althusser.

Il y a aussi un témoin-relai que Foucault a reçu de la part d'Althusser, sans pourtant le savoir peut-être : « théorie de la connaissance ». Cette « théorie » que Foucault a trouvée dans Aristote (*Leçons sur la volonté de savoir*) et lue à la manière de Nietzsche, nous fait concevoir un doute sur ce qu'elle dit du « sujet » et de la « vérité » : Foucault n'avait-il pas lu le 5^{ème} cours de « Philosophie et Philosophie spontanée des savants » (1967) d'Althusser²⁹, cours inédit à l'époque mais qui a largement circulé sous une forme ronéotypée ? Car, une fois enlevées les couvertures de « généalogie » et de « matérialisme historique », les deux cours se mettent à dire la même chose en substance. Au sujet qui n'est qu'un effet, est imposée la relation « de vérité » avec son objet « de connaissance » qui est en nature sa moitié perdue : il s'agit d'une interprétation de la formule : (sujet = objet) = vérité. Et la séparation entre « sujet » et « objet » traduit, reflète et cache celle entre « rapport de pouvoir / de domination » d'une part et « savoir » ou « rapport de vérité/de connaissance » de l'autre ; ce n'est pas directement comme l'« objet » mais indirectement *via* le « sujet » que le « dehors » invisible du « savoir » — la « volonté de puissance », dit Foucault, et le « réel » de la lutte des classes, dit Althusser — s'introduit dans le « savoir » et se met en place comme « objet » devant les yeux du « sujet » : la « vérité » vient filtrer ce passage, c'est elle qui sépare et lie le « dedans » et le « dehors » de la connaissance, en les transformant en « sujet »/« objet » dans la connaissance.

²⁵ Louis Althusser, *Sur la philosophie*, Gallimard, coll. « L'infini », 1994.

²⁶ Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population*, p. 122.

²⁷ Jacques Rancière, « La scène du texte », in Sylvain Lazarus (dir.), *Politique et philosophie dans l'œuvre de Louis Althusser*, PUF, 1993.

²⁸ Louis Althusser, « Note sur la critique du culte de la personnalité », in *Réponse à John Lewis*, Maspero, 1973, p. 78.

²⁹ Louis Althusser, « Du côté de la philosophie (cinquième Cours de philosophie pour scientifiques) », in *Écrits philosophiques et politiques*, tome II.

5) Grande bifurcation entre Foucault et Althusser : l'État et le pouvoir

Mais il est vrai que, comme dit Deleuze, tout écheveau forme un point de bifurcation. Althusser ne cesse pas même en 1978 de défendre la thèse « marxiste » dogmatique sur l'État : la superstructure juridique et politique s'élève sur l'infrastructure ; l'État est un « instrument » « séparé » de cette « base »³⁰. Cela peut être une réplique lointaine à Foucault qui a affirmé au début des années 1970 que le « droit »/« pouvoir » fait partie des « rapports de production » *profonds* au sens marxiste du terme³¹. Mais Althusser précise que cet « instrument » est une « machine à *produire* du pouvoir », en écartant nettement la « volonté de puissance » qui n'explique pas, selon lui, d'où naît le « pouvoir »³². Le « dispositif de pouvoir » comme *producteur* des « travailleurs » l'explique-t-il ? Mais encore, si l'on se rappelle que pour Althusser les classes n'existent pas *avant* la lutte des classes³³, il est nécessaire de lui poser une question : qu'est-ce que fait le « pouvoir » produit par les « appareils d'État », sinon *produire* ces « classes » pour qu'ils puissent lutter avec des règles, des stratégies ou même un « instrument » ? Et une autre question se pose aux deux philosophes : les « appareils » ou les « dispositifs » peuvent-ils travailler tout seuls ? Cette dernière question s'impose d'autant plus que les « appareils d'État » ne semblent plus exercer aujourd'hui autant de puissance qu'autrefois pour assurer la reproduction, de même que les « dispositifs », au moins celui d'« enfermement », ne gouvernent plus le « soi » et les « autres » d'aujourd'hui. Est-ce parce que la « société de contrôle » se substitue à eux, comme dit Deleuze³⁴ ? Mais alors, il nous faudrait demander à celui-ci : transformant l'individu en « force de travail » plutôt mesurée *par et dans* le temps (surtout par le « travailleur » lui-même) que située dans l'espace tout structuré (cf. *La société punitive*), le « dispositif de discipline » ne visait-il pas déjà à « contrôler » les gens au sens deleuzien ? « La *formation permanente* tend à remplacer l'école »³⁵... La notion de « dispositif » peut-elle être toujours considérée comme *concept* dans l'analyse de la « gouvernementalité » et donc au-delà du « cas » moderne ?

³⁰ Louis Althusser, « Marx dans ses limites » (1978), ch. 13 « Pourquoi l'État est-il une machine 'spéciale' ? », in *Écrits philosophiques et politiques*, tome I, Stock / IMEC, 1993.

³¹ Plus précisément, « ...les rapports de pouvoir ne se superposent pas aux rapports économiques. Ils forment avec eux une trame unique. / Les rapports de pouvoir sont aussi profonds que les rapports de production. Ils ne se déduisent pas les uns des autres. Ils reconduisent les uns aux autres », Michel Foucault, *Théories et institutions pénales*, p. 172 ; « Le droit, les institutions juridiques et judiciaires ne sont pas des superstructures, des instruments de reproduction (du capitalisme) mais des rapports de production (dans toute forme d'économie). », *ibid.*, p. 270.

³² Louis Althusser, « Marx dans ses limites », ch. 13, *op.cit.*

³³ Louis Althusser, *Réponse à John Lewis*, p. 28.

³⁴ Gilles Deleuze, « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », *Pourparlers*, Minuit, 1990.

³⁵ *Ibid.*, p. 243.

6) L'« althussérisme » de Foucault

Pour conclure, revenons aux années 70 et disons que dans *Le pouvoir psychiatrique* (1973–1974) où le terme de « dispositif de pouvoir » apparaît pour la première fois chez Foucault, et dans *Les Anormaux* (1974–1975) aussi où l'auteur revisite à la suite des cours de l'année précédente son ancien thème, la « folie », le « dispositif » nous montre un côté *althussérien* dans sa distinction avec l'« appareil ». En effet, le pouvoir psychiatrique, ce « dispositif de discipline »/« pouvoir disciplinaire » s'accompagnant du savoir juridico-médical, est défini là comme une « mise en scène » du conflit ou même de l'affrontement entre les « aliénistes » et les « aliénés », entre la raison et la folie : comme tel, il se distingue de la scène elle-même, de ce « théâtre » matériel qu'est l'hôpital psychiatrique³⁶. Ce n'est pas l'hôpital, un « appareil » d'internement, mais la « mise en scène » du drame entre deux belligérants portant sur l'« aveu » de l'un d'eux : « je suis fou », qui assure à l'autre un « rapport de domination et de victoire »³⁷. Celui qui l'avoue, le malade, est *enveloppé* dans la scène discursive, supposée scientifique, de celui qui l'interroge et écoute, le médecin ; le malade est enveloppé là-dedans comme « objet » de connaissance. Mais le médecin, lui aussi, est enveloppé dans le discours du malade parce que c'est l'aveu de ce dernier qui, soit obtenu (« je suis fou »), soit raté (« je suis roi des rois »), soit délirant, soit raisonnable, en tout cas mis sur scène, assure le statut de médecin³⁸. La « mise en scène » constitue ainsi un double enveloppement que nous pouvons trouver dans la fameuse interpellation idéologique d'Althusser : « je » me retourne parce que c'est « moi » qui suis interpellé, mais l'« Autre », l'interpellant, ne peut être cet autre particulier que parce que « je » me retourne. Dans l'article d'Althusser sur l'idéologie, la science et l'idéologie se lient dans la même structure : « ce qui semble se passer (...) en dehors de l'idéologie (...) se passe en réalité dans l'idéologie. (...) L'idéologie ne dit jamais “je suis idéologique”. Il faut être hors de l'idéologie, c'est-à-dire dans la connaissance scientifique, pour pouvoir dire : je suis dans l'idéologie »³⁹. Dans les deux cours de Foucault, le juridique et le savoir médical représentent un échec althussérien de l'idéologie et de la science : le juridique est idéologique par excellence pour Althusser.

En plus, la « mise en scène » et le « théâtre », le « dispositif » et l'« appareil », ont chez Foucault de ces deux cours une inséparabilité que chez Althusser l'Église, cet « appareil

³⁶ Michel Foucault, *Le pouvoir psychiatrique : Cours au Collège de France 1973–1974*, Seuil / Gallimard, 2003, p. 13, p. 183, p. 316, p. 344.

³⁷ *Ibid.*, p. 237.

³⁸ Foucault essaye d'analyser le rapport entre le malade et le médecin « en terme de bataille, d'affrontement, d'*enveloppement réciproque*, de disposition de piège en miroir, d'investissement et de contre-investissement, de tentative de prise de contrôle » (nous soulignons), *Le pouvoir psychiatrique*, p. 310.

³⁹ Louis Althusser, « Idéologie et appareils idéologiques d'État », *op.cit.*, p. 114.

idéologique d'État », réalise entre « croire » et « prier », entre l'idéologie en tant que telle et l'appareil idéologique « matériel ». La « mise en scène » est découverte par Foucault dans le « plan de construction » des « appareils disciplinaires »⁴⁰ ; le « confessionnal » n'est pour lui que la « cristallisation matérielle » des règles qui caractérisent le pouvoir du confesseur⁴¹. Le Panopticon, ce modèle éminent du « dispositif prison », est appelé dans *Le pouvoir psychiatrique* « appareil de savoir et de pouvoir »⁴². De même que chez Althusser la pratique « matérielle » du « prier » met en scène le « croire », chez Foucault le « corps de la possédée » est le « lieu d'un théâtre », le « théâtre somatique de la possession »⁴³. Pour Foucault, l'aveu des aliénés, qui n'est qu'un effet théâtral de l'hôpital, succède au châtement du crime par le souverain : il est l'intériorisation de « l'éclat de la vengeance du souverain »⁴⁴ dans l'hôpital. Le « corps du médecin » apparaît, en *éclatant* aux yeux des malades en divers agents de l'hôpital (surveillants, infirmiers, etc.), comme « producteur de la réalité de la maladie »⁴⁵. L'éclat, c'est un effet particulièrement théâtral et donc idéologique pour Althusser (« Le "Piccolo", Bertolazzi et Brecht », 1962, dans *Pour Marx*)⁴⁶. Chez Althusser et chez Foucault, au dehors de la scène établie, les belligérants, s'affrontant sur cette scène, restent *excessifs* par rapport à elle (le « sur-pouvoir »/« monstre » pour Foucault, l'« inconscient »/« ça » historique pour Althusser). La stratégie de « double enveloppement » est adoptée comme telle par ces deux excessifs pour construire une scène commune où ils se battent chacun pour surplomber et annuler l'excessivité de l'ennemi. Comme s'il s'agissait d'une allusion à Althusser, qui définit la philosophie comme *Kampfplatz*⁴⁷, Foucault caractérise l'asile comme « champ de bataille »⁴⁸. La scène serait alors en réalité perpétuellement « dédoublée » en chaque part belligérante pour investir et envelopper son ennemi comme dans le jeu « othello », et ce serait ce mouvement de dédoublement qui formerait une scène vraie, unique, pour les deux philosophes. Foucault parle en fait des deux dédoublements de la psychiatrie et de la pratique judiciaire⁴⁹, et aussi des deux « pièges » réciproques de Pierre Rivière et de ses « experts psy-

⁴⁰ Michel Foucault, *Les Anormaux : Cours au Collège de France 1974–1975*, Seuil / Gallimard, 1999, p. 211.

⁴¹ *Ibid.*, p. 168.

⁴² Michel Foucault, *Le pouvoir psychiatrique*, p. 79.

⁴³ Michel Foucault, *Les Anormaux*, p. 197.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 11.

⁴⁵ Michel Foucault, *Le pouvoir psychiatrique*, p. 343.

⁴⁶ Sur l'« éclat » théâtral dans Althusser, cf. François Matheron et Yoshihiko Ichida, « Althusser mémoire Benjamin passages... », *Anthropologischer Materialismus und Materialismus der Begegnung*, Xenemol Verlag, 2014.

⁴⁷ Louis Althusser, *Philosophie et philosophie spontanée des savants (1967)*, Maspero, 1974, p. 77.

⁴⁸ Michel Foucault, *Le pouvoir psychiatrique*, p. 8.

⁴⁹ Michel Foucault, *Les Anormaux*, le cours du 8 janvier 1975.

YOSHIHIKO ICHIDA

chiatriques »⁵⁰, tout comme Althusser qui trouve dans le rapport entre science et philosophie d'une part, entre philosophie et politique d'autre part, deux « doubles enveloppements »⁵¹. La stratégie et le critère de la « victoire » sont sûrement partagés par les deux philosophes.

⁵⁰ Michel Foucault, « Le retour de Pierre Rivière » (1976), *DE* tom.3, p. 117.

⁵¹ Louis Althusser, « Triple note » (1967), in *Écrits philosophiques et politiques*, tom II, p. 332.